PREFA

Page : 1/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

selon 1907/2006/CE

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

UFI: AH00-E04R-P00S-T48A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Prefa Aluminiumprodukte GmbH

Werkstraße 1 3182 Marktl/Lilienfeld Austria

T: +43 2762 502 0

Email: office.at@prefa.com

Service chargé des renseignements:

Externe à l'entreprise :

Heinrich König GmbH & Co. KG

Courrier électronique : SDB@heinrich-koenig.de

Produit:

243900 I Kanten-Fix PREMIUM

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+43 2762 502 0

Disponible pendant les heures de bureau : Lundi - jeudi : 07:00 - 12:00, 13:00 - 17:00 h

Vendredi: 07:00 - 13:00 h

France: numeró ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 595

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Indications complémentaires:** La formulation des catégories de danger se trouve dans la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



selon 1907/2006/CE



Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de la mousse pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Aucune donnée disponible. **vPvB:** Aucune donnée disponible.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3 butanone	Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

[% (w/w)]

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	50 – < 100%
EINECS: 204-658-1	♠ Flam. Liq. 3, H226	-
Numéro index: 607-025-00-1	STOT SE 3, H336	
REACH: 01-2119485493-29-XXXX	EUH066	
		/:t

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE

PREFA

Page : 3/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

CAS: 78-93-3	butanone	(suite de la page 2
EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 REACH: 01-2119457290-43-XXX	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	7 - \$ 1070
Numéro CE: 918-668-5 Numéro index: 649-356-00-4 REACH: 01-2119455851-35-XXXX	Hydrocarbures en C9, aromatiques Numéro CAS alternatif: 64742-95-6 Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336 EUH066	7 - < 10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 REACH: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	3 – < 5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 REACH: 01-2119489379-17-XXXX	dioxyde de titane Carc. 2, H351	3 - < 5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Recourir à un traitement médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

(suite page 4)



Page : 4/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 3)

NE PAS faire vomir.

selon 1907/2006/CE

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En fonction de l'état du patient, les symptômes et l'état général doivent être évalués par un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz ou vapeurs de combustion dangereux peuvent être générés.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

CO_x, NO_x

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Accès restreint à la zone affectée jusqu'à la fin des travaux de nettoyage.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec un matériau inerte et liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants acides, liants universels).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

selon 1907/2006/CE



Page : 5/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 4)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Respecter les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au-dessus du sol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Entreposer dans le contenant d'origine.

Stocker en position verticale pour éviter les fuites.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: 15 - 30 °C

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE

PREFA

Page : 6/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants p	résentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
VLEP (France)	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm	
CAS: 78-93-3 b	putanone	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm	
CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
VLEP (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm Peau	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane		
VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m³ C2	

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021 IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL				
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle				
Oral	Exposition prolongée - effets systémiques	2 mg/kg bw/d (consommateur)		
Dermique	Exposition prolongée - effets systémiques	6 mg/kg bw/d (consommateur)		
		11 mg/kg bw/d (travailleurs)		
	exposition à court terme - effets systémiques	6 mg/kg bw (consommateur)		
		11 mg/kg bw (travailleurs)		
Inhalatoire	Exposition prolongée - effets systémiques	35,7 mg/m³ (consommateur)		
		300 mg/m³ (travailleurs)		
	Exposition prolongée - effets locaux	35,7 mg/m³ (consommateur)		
		300 mg/m³ (travailleurs)		
		(suito page 7		

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE



Page : 7/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

			(suite de la pa
	exposition a court term	e - effets systémiques	300 mg/m³ (consommateur)
			600 mg/m³ (travailleurs)
	exposition à court term	e - effets locaux	300 mg/m³ (consommateur)
			600 mg/m³ (travailleurs)
CAS: 78-93	3-3 butanone		
Oral	Exposition prolongée -	effets systémiques	31 mg/kg bw/d (consommateur)
Dermique	Exposition prolongée -	effets systémiques	412 mg/kg bw/d (consommateur)
			1.161 mg/kg bw/d (travailleurs)
nhalatoire	Exposition prolongée -	effets systémiques	106 mg/m³ (consommateur)
			600 mg/m³ (travailleurs)
	exposition à court term	e - effets systémiques	450 mg/m³ (consommateur)
			900 mg/m³ (travailleurs)
Hydrocarb	ures en C9, aromatiqu	ies	
Oral	Exposition prolongée -	effets systémiques	11 mg/kg bw/d (consommateur)
Dermique	Exposition prolongée -	effets systémiques	11 mg/kg bw/d (consommateur)
			25 mg/kg bw/d (travailleurs)
nhalatoire	Exposition prolongée -	effets systémiques	32 mg/m³ (consommateur)
			150 mg/m³ (travailleurs)
CAS: 108-6	65-6 acétate de 2-méth	oxy-1-méthyléthyle	
Oral	Exposition prolongée -	effets systémiques	36 mg/kg bw/d (consommateur)
Dermique	Exposition prolongée -	effets systémiques	320 mg/kg bw/d (consommateur)
			796 mg/kg bw/d (travailleurs)
Inhalatoire	Exposition prolongée -	effets systémiques	33 mg/m³ (consommateur)
			275 mg/m³ (travailleurs)
	Exposition prolongée -	effets locaux	33 mg/m³ (consommateur)
			550 mg/m³ (travailleurs)
CAS: 1346	3-67-7 dioxyde de titaı	ne	
nhalatoire	Exposition prolongée -	effets locaux	0,21 mg/m³ (consommateur)
			1,25 mg/m³ (travailleurs)
PNEC	<u> </u>		
	36-4 acétate de n-buty	le	
eau douce		0,18 mg/l	
eau de mer	r	0,018 mg/l	
	termittente (eau douce)		
usine de tra	,	35,6 mg/l	
	(eau douce)	0,981 mg/kg dw	
sédiments			

selon 1907/2006/CE

PREFA

Page : 8/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

	(suite de la pag
terre	0,09 mg/kg dw
CAS: 78-93-3 butanone	
eau douce	55,8 mg/l
eau de mer	55,8 mg/l
diffusion intermittente (eau douce)	55,8 mg/l
usine de traitement	709 mg/l
sédiments (eau douce)	284,74 mg/kg dw
sédiments (eau de mer)	284,7 mg/kg dw
terre	22,5 mg/kg dw
orale	1.000 mg/kg food
CAS: 108-65-6 acétate de 2-méth	noxy-1-méthyléthyle
eau douce	0,635 mg/l
eau de mer	0,064 mg/l
usine de traitement	100 mg/l
sédiments (eau douce)	3,29 mg/kg dw
sédiments (eau de mer)	0,329 mg/kg dw
terre	0,29 mg/kg dw
CAS: 13463-67-7 dioxyde de tita	ne
eau douce	0,127 mg/l
eau de mer	1 mg/l
usine de traitement	100 mg/l
sédiments (eau douce)	1.000 mg/kg dw
sédiments (eau de mer)	100 mg/kg dw
terre	100 mg/kg dw

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 9)

PREFA

Page : 9/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 8)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction des concentrations et de la quantité de substance dangereuse et du poste de travail. La résistance aux produits chimiques des moyens de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs correspondants.

Protection respiratoire:

En présence de vapeurs/aérosols et/ou d'une ventilation inadéquate, il faut porter un appareil de protection respiratoire.

Type de filtre A

selon 1907/2006/CE

Protection des mains:



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Recommandation matérielle:

PE/EVAL/PE

Recommandé pour la protection : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374

Épaisseur du matériau : ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures.

EN 166

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique Liquide

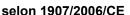
Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible.

(suite page 10)





Page: 10/17

Date d'impression: 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 9)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 80 °C (calculated) Inflammabilité Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

1,24 Vol % (calculated) Inférieure: Supérieure: 14 Vol % (calculated) Point d'éclair 16 °C (calculated)

Température de décomposition: Aucune information disponible.

Non applicable.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C 100 s/3 mm (EN ISO 2431) Dynamique: Aucune information disponible.

Solubilité

l'eau: Insoluble

123-86-4 acétate de n-butyle 5,3 g/l 78-93-3 butanone 271 g/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

123-86-4 acétate de n-butyle 2,3 log Kow 78-93-3 butanone 0,3 log Kow 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 1,2 log Kow

Pression de vapeur à 20 °C: 15,7892 mbar (calculated)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,95 g/cm³ (calculated)

Densité de vapeur: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: 415 °C (calculated)

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:

Eau: 0 % (w/w) VOC (CE) 72 % (w/w)

72,00 %

Teneur en substances solides: 27,53 % (w/w)

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Aucune information disponible.

(suite page 11)



Page: 11/17

Révision: 27.06.2023 Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 10)

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Informations concernant les classes de danger

physique

selon 1907/2006/CE

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles:

Acides, alcalins

agent oxydant

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 12)

selon 1907/2006/CE

PREFA

Page : 12/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 11)

Valeurs LD	/LC50 dé	terminantes pour la classification:
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	23,4 mg/l (rat)
CAS: 78-93	3-3 butano	one
Oral	LD50	2.193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
Hydrocarb	ures en C	9, aromatiques
Oral	LD50	3.592 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3.160 mg/kg (lapin)
CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
CAS: 1346	3-67-7 dio	xyde de titane
Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité su	ubaiguë	à chronique:
CAS: 123-8	86-4 ac	étate de n-butyle
Inhalatoire	NOEC	2.400 mg/m³ (rat) (EPA OTS 798.2450) subchronic
		(cuito page 13)

(suite page 13)

PREFA

Page : 13/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 12)

Sonstige Informationen:

selon 1907/2006/CE

Toxicité par administration répétée

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

Oral NOAEL 24.000 mg/kg bw/d (rat) (OECD 407)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3 butanone Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aqu	atique:
CAS: 123-86	-4 acétate de n-butyle
EC50 (48 h)	44 mg/l (daphnia)
LC50 (96 h)	18 mg/l (poisson) (Pimephales promelas)
NOEC (72 h)	200 mg/l (algues) (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (21 d)	23 mg/l (dao) (Daphnia magna)
CAS: 78-93-3	butanone
EC50 (48 h)	308 mg/l (daphnia)
LC50 (96 h)	2.993 mg/l (poisson)
EC50 (96 h)	2.029 mg/l (algues)
Hydrocarbur	res en C9, aromatiques
EC50 (48 h)	3,2 mg/l (daphnia) (Daphnia magna) OECD 202
LL50 (96 h)	9,2 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss)
CAS: 108-65	-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
EC50 (48 h)	> 500 mg/l (daphnia)
LC50 (96 h)	180 mg/l (poisson)
NOEC (14 d)	47,5 mg/l (poisson)
ErC50 (96 h)	> 1.000 mg/l (algues)
CAS: 13463-	67-7 dioxyde de titane
EC50 (72 h)	62 mg/l (algues) (Pseudokirchneriella subcapitata)
	> 1.000 mg/l (daphnia) (Daphnia magna)
LC50 (96 h)	> 1.000 mg/l (poisson) (Pimephales promelas)
40.0 D ! !	nno at dágradahilitá

12.2 Persistance et dégradabilité

123-86-4	acétate de n-butyle	83 % (28 d)
78-93-3	butanone	98 % (28 d)

(suite page 14)

selon 1907/2006/CE

PREFA

Page : 14/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

	(suite de la page 13)
Hydrocarbures en C9, aromatic	ues 78 % (28 d)]
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyl	éthyle 99 % (28 d)	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

123-86-4	acétate de n-butyle	2,3 log Kow
78-93-3	butanone	0,3 log Kow
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1,2 log Kow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Aucune donnée disponible. **vPvB:** Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons. Autres indications écologiques:

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Mettre les résidus de produit au rebut par des entreprises autorisées selon les règlementations applicables localement.

Catalogue européen des déchets

Remarque : Le critère de classement des déchets du CED est lié à l'origine. Cela peut engendrer un autre classement. La décision à ce sujet est prise par le dernier utilisateur.

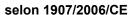
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances	
	dangereuses	
HP3	Inflammable	
HP4	nt - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration	
HP7	HP7 Cancérogène	
HP14	Écotoxique	

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

(suite page 15)





Page : 15/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 14)

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN 1263 PEINTURES

IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables.

Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice

 Kemler):
 33

 No EMS:
 F-E,S-E

 Stowage Category
 B

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml

Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 16)

selon 1907/2006/CE

PREFA

Page : 16/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 15)

"Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE

Catégorie de produit COV : (Cat. B/e) ; Valeur limite de COV : 840 g/l Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (en g/l) : 703

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 78-93-3 butanone

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 78-93-3 butanone

3

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 17)

selon 1907/2006/CE

PREFA

Page : 17/17

Date d'impression : 27.06.2023 Numéro de version 2.1 (remplace la version 2.0) Révision: 27.06.2023

Nom du produit: STYLO DE RETOUCHE

(suite de la page 16)
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUHU00 L'exposition repetee peut provoquer dessechement ou gerçures de la pe

Remarques pour formation

Formation régulière du personnel participant au transport de marchandises dangereuses (conformément au chapitre 1.3 de l'ADR).

Avant la première manipulation, le stockage ou l'utilisation, les employés doivent être informés des propriétés de la substance et des mesures prises pour assurer la sécurité et la protection de l'environnement.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/20	ssification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Liquides inflammables	D'après les données d'essais		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.		

Service établissant la fiche technique:

UmEnA GmbH http://umena.at

Email: office@umena.at

Date de la version précédente: 12.12.2022 Numéro de la version précédente: 2.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR